

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 558

présenté par

M. Frédéric Lefebvre et Mme de La Raudière

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« à chacune des lignes du compte-titres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des raisons pratiques de contrôle du délai de emploi et d'éventuelle prolongation d'exonération ISF, un compte-espèce par ligne du compte-titres s'avère nécessaire.